

Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le

Préavis n°06/2022 : Surélévation du Collège des Martines – Demande de crédit de construction de CHF 8'000'000.- TTC

Municipal responsable du dossier :
M. Olivier Descloux

.....

Le président :	Nicolas Mojon	Présent
La rapportrice :	Natacha Horton	Présente
Les membres :	Daniela Roux (remplaçant Marc Roux)	Présente
	Natalie Betscha	Présente
	Olivier Martin	Présent
	Mathieu Roulet	Présent
	Raffaele Spinello	Présent

La commission ad hoc remercie Monsieur Olivier Descloux, en charge du dicastère Patrimoine, transition énergétique et numérique, pour nous avoir présenté le préavis 06/2022 de manière détaillée et pour avoir répondu à nos questions.

Monsieur Descloux a rappelé, en s'appuyant sur des prévisions qui ont demandé un travail considérable, que si la situation actuelle des écoles primaires est acceptable, elle sera problématique dans un avenir extrêmement proche. En effet, le collège de Champs d'Aullie devrait pouvoir répondre à une partie de la problématique, mais pas avant l'année 2027 (au mieux), et pas à long terme. D'ici là, les nouvelles constructions et plans de quartier amèneront un nombre considérable de nouveaux élèves. Une pression considérable est à prévoir dès 2023.

Surélever le collège des Martines s'est avéré le projet le plus réaliste, pouvant être mis en œuvre dans un délai relativement rapide pour absorber les besoins des années proches à venir.

Position de la commission ad hoc :

La commission a pris connaissance des statistiques parlantes de la densification du Mont. Elle a mesuré l'importance de trouver une solution à la fois rapide, raisonnable et optimale tant pour la commune que pour les enfants. La surélévation du collège des Martines s'appuie sur une structure existante, avec des infrastructures déjà en place (salle de gym, de rythmique, terrains de sport, salle de travaux manuels retrouvée, etc.). Elle s'est interrogée sur les alternatives si ce projet n'aboutissait pas. Tout autre projet s'avérerait moins adéquat, plus lourd et plus cher (installer des Portakabin temporaires, raser le collège pour en construire un nouveau, etc.). Ces questions, nous a-t-on rapporté,

ont également été au cœur des discussions entre la commune et la CCU, qui en est arrivée aux mêmes conclusions.

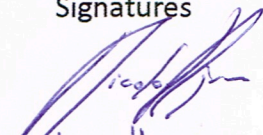
La commission ad hoc a pris connaissance du calendrier des travaux. Pour autant que des oppositions n'interviennent pas, a-t-elle souligné, ce projet de transformation pourrait répondre dans un avenir proche à des besoins réels, le collège étant déjà à saturation aujourd'hui. Les travaux prévus n'impliquent pas de modifications dans les alentours et respectent les normes de transformation autorisées, ce qui devrait réduire les possibilités d'opposition.

La commission a également questionné si un assainissement du collège était envisagé en même temps que son agrandissement. M. Descloux nous a répondu que le bâtiment, chauffé au gaz et mis en service en 1998, se portait bien et qu'aucune défectuosité n'était à constater à ce jour. Les travaux permettront néanmoins d'améliorer certains aspects (ponts de froid, isolation, etc.) et une transition énergétique en parallèle des travaux n'est pas exclue.

Conclusion

Après délibération et en conclusion, la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis n°06/2022 «Surélévation du Collège des Martines – Demande de crédit de construction de CHF 8'000'000.- TTC» propose à l'unanimité d'accepter le préavis.

Le Mont-sur-Lausanne, le 26 avril 2022

	Prénom et nom	Signatures
Le président :	Nicolas Mojon	
La rapportrice :	Natacha Horton	